

# Jusqu'à 1 600 euros de primes pour les agents des préfectures mobilisés pour les JO

*Bastien Scordia*

L'organisation se précise place Beauvau à l'approche des JO de Paris. Après un premier courrier adressé fin décembre aux syndicats, le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, vient de donner de nouvelles précisions sur l'organisation du travail des agents de son ministère à l'occasion des jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Le locataire de la Place Beauvau a ainsi adressé, le 30 janvier, un message à l'ensemble des personnels du *“périmètre du secrétaire général”* du ministère et donc notamment aux agents des préfectures, des secrétariats généraux pour l'administration centrale du ministère de l'Intérieur (Sgami) ou de l'administration centrale du ministère de l'Intérieur. Un courrier où il apporte notamment des précisions sur les congés, sur les primes qui pourront être versées aux agents mobilisés dans le cadre de cet événement international ou encore sur diverses mesures d'accompagnement social.

Ce sera ainsi aux chefs de service de décider des congés de leurs agents *“en veillant à ce que les effectifs d'encadrement soient suffisamment dimensionnés entre le 24 juillet et le 11 août”*, explique Gérald Darmanin.

## **Pas de congés pour les équipes préfectorales**

*“En tout état de cause, ajoute-t-il, l'ensemble des équipes préfectorales et les cadres supérieurs des équipes de direction en administration centrale seront à leur poste”* durant cette période des JO, sans possibilité de congés donc. *“Pour les autres agents, seules d'éventuelles nécessités de service empêcheront la prise des congés d'été”*, précise Gérald Darmanin.

Quant aux primes qui pourront être versées aux agents relevant de l'Intérieur, leur montant sera supérieur à celui qui était initialement envisagé par le gouvernement Borne (à savoir 1 500 euros maximum). Une prime spécifique sera ainsi versée aux agents de tout le ministère – et donc notamment aux agents des préfectures – *“investis dans la préparation ou le déroulement des Jeux”*.

Ainsi, les personnels, *“qui auront effectivement limité leur période de congés pendant les Jeux”* pourront bénéficier d'une prime exceptionnelle de 1 000 euros. Le montant de cette prime pourra être porté à 1 600 euros *“pour les agents qui auront montré un engagement exceptionnel”* et *“tout particulièrement dans les départements accueillant des épreuves olympiques”*, précise Gérald Darmanin. À noter que la prime pourra même monter jusqu'à 1 900 euros pour les forces de sécurité en poste en Île-de-France.

## **Doublement du “Cesu garde d’enfants”**

S'agissant des mesures d'accompagnement social des agents et de leurs familles, le ministre annonce avoir demandé aux préfets de *“mobiliser les services publics locaux pour que l'accueil des enfants des agents du ministère soit une priorité pendant la période des Jeux”*.

Un doublement du chèque emploi service universel (Cesu) “garde d'enfants” est également prévu. Il sera accessible *“sans plafond de ressources”* aux agents parents d'enfants de moins de 12 ans *“dans la limite de 200 euros par enfant”*. Un montant qui sera majoré à 350 euros par enfant pour les agents qui élèvent seuls leurs enfants. Les budgets “d'initiative locale” des commissions locales d'action sociale seront également relevés *“pour assurer un complément d'action de proximité tout particulièrement pour les agents mobilisés”*.